



Atelier de réflexion

Dématérialisation des marchés publics

Suites de l'enquête TNS SOFRES sur la
perception de la dématérialisation,
les freins et leviers identifiés

Objet de l'Atelier : Mesurer l'ampleur et l'avancement de la dématérialisation

- En 2006-2007 : Mise au point d'une application de mesure de la dématérialisation ; son déploiement se heurte à ce jour à la diversité et à la volonté variable des acteurs
- Mi-2007 : Sur l'aspect qualitatif, conduite d'une enquête confiée à TNS SOFRES sur la perception par les diverses catégories d'acteurs, des freins et leviers potentiels.
- Résultats de grande qualité, dévoilés le 22 octobre

Les enseignements de l'enquête

- Les acteurs utilisent **la dématérialisation** lorsqu'elle permet de **gagner du temps, sans coût supplémentaire et sans risque juridique**
 - Faciliter et inciter
- **L'acheteur public** est simultanément le frein essentiel et le levier principal du déploiement de la dématérialisation..
 - L'informer, le rassurer, le convaincre... avant d'envisager toute contrainte
- **L'opérateur économique**, s'il est présent sur les marchés publics, est prêt à faire les efforts et concessions nécessaires pour répondre aux attentes de son client acheteur public
 - L'acheteur public doit envoyer des signaux positifs et afficher clairement à l'égard de ses fournisseurs ses attentes
 - attention aux effets de seuil : au-delà d'une certaine exigence, certaines catégories d'entreprises estimeront que le jeu ne vaut pas la chandelle et se désengageront des marchés publics...

De bonnes raisons de dématérialiser

- Diminuer les coûts, améliorer l'efficacité
- Protéger l'environnement, mettre en œuvre les principes de développement durable
- A terme : gagner du temps, simplifier les processus.
- S'incrimer « dans le sens de l'histoire »...

Développer le volontarisme des acteurs: Trois modalités, trois démarches

1. L'accompagner : expliquer, informer, former
2. Aménager le cadre existant
3. Envisager des contraintes, progressives et limitées

Les actions proposées :

Accompagner

1 – Mettre à jour et diffuser le vade-mecum de la dématérialisation

→ Compléter la dimension juridique par des recommandations techniques ou pratiques (formats de fichier, recommandations pour la rédaction d'un RC, etc.)

Accompagner

2 - Etablir des fiches techniques à diffuser aux acteurs (chambres de commerce, contrôle de légalité, comptables, représentants des professionnels, etc.) . Exemple :

- les précautions à prendre par les acheteurs publics lors du processus de sensibilisation des opérateurs économiques
- l'accompagnement des opérateurs économiques, lors de l'acquisition des certificats
- l'utilisation des plateformes dans le cas de groupements

Accompagner

- Développer la formation, utiliser l'effet démultiplicateur des sessions de « formation de formateurs », en liaison avec les organismes tels que l'IGPDE, le CNFPT et l'ensemble des acteurs de ce secteur.

Améliorer l'existant

- Agir sur l'amélioration et l'adéquation de l'offre des plates-formes
 - Labellisation : des plats-formes, des profils d'acheteur
 - Réfléchir à une tarification motivante, permettant aux prestataires de service de dématérialisation d'en être aussi les moteurs

Améliorer l'existant

- Elaborer un cahier des charges des achats de services de dématérialisation et un guide des acheteurs publics pour la passation et l'exécution des marchés de services de dématérialisation (exemple : dans el cadre des GEM)

Améliorer l'existant

- Publier le tableau de bord global de la dématérialisation (cf. propositions du présent atelier)
- Fixer des objectifs de dématérialisation par pouvoir adjudicateur, définir les outils et modalités de mesure au plan local
- Intégrer le taux de dématérialisation dans les indicateurs de performance des différents services

S'il faut envisager des mesures réglementaires...

- **Systematiser la publication des DCE pour les marchés formalisés comme pour les MAPAs**
- **Etudier l'impact et les modalités d'une contrainte qui permettrait de réduire par secteur la double gestion « dématérialisé/non dématérialisé », qui constitue un frein important :**
 - Etablir une liste de secteurs pilotes, pour lesquels la dématérialisation des offres pourrait être obligatoire à partir d'une date à déterminer, dès 2009
 - Faire entrer les MAPA dans le régime des marchés formalisés

Le plan d'action doit d'abord porter sur le déploiement d'outils et de formations

En effet,

- Les modifications réglementaires devront faire l'objet d'études d'impact et d'un consensus
- Une obligation réglementaire doit s'accompagner d'une diffusion **d'outils concrets** donnant les moyens à tous de la respecter
- Elles ne sauraient intervenir dans l'immédiat et ne sauraient **porter que sur des secteurs et segments de marchés d'ores et déjà motivés**, car elles exigent une concertation avec l'ensemble des acheteurs publics et des opérateurs économiques
- Dans l'immédiat, il faut **donner aux acteurs les outils et la formation leur permettant d'utiliser les dispositions existantes**